

pour cinq ans, expiré en août 1901. — Les Tertiaires conservent toujours les Indulgences et faveurs concédées antérieurement, à perpétuité. Nous donnerons, le mois prochain, le sommaire complet de toutes les Indulgences accordées au Tiers-Ordre. — Comme on peut le voir, en fait d'Absolution générale, les Tertiaires n'ont plus que les anciennes, de la Constitution *Misericors Dei Filius*.



Sanctuaires de la Couronne Franciscaine



Le tombeau de la Très Sainte Vierge. — Son histoire



os lecteurs nous sauront gré de leur donner ici un aperçu des outrages et des réparations dont fut tour à tour l'objet le tombeau saint de Marie.

« Le tombeau de Marie, continue M. Sodar de Vaulx, comme celui de son divin Fils, subit les premiers outrages de la main des empereurs païens dont la domination pesait sur l'infortunée Jérusalem. Mais quand arriva le règne réparateur de Constantin, la pieuse Hélène recouvrit d'une superbe Basilique, rivale de celle du Calvaire, le souterrain où avait été déposée la dépouille de la bienheureuse Vierge.

Pendant trois siècles, nous voyons accourir les fidèles à cette Basilique, pour rendre à Marie tous les devoirs de la piété filiale, car leur dévotion pour Elle augmentait à mesure qu'ils comprenaient mieux le rôle qu'a dans l'Eglise Celle qui fait l'ornement du Paradis et la joie de ses élus !

Mais les jours de deuil arrivèrent

En 636, Jérusalem tombe au pouvoir du successeur de Mahomet : la mosquée d'Omar se dresse en face du Golgotha, l'abomination s'introduit dans le Lieu Saint, et le souffle impur du